








RÈGLES DE CONDUITE



2016-2017

Le code de vie te servira à développer tes compétences sociales
et à devenir un **ÊTRE** responsable.

Il est en accord avec les valeurs au projet éducatif de l'école.



	Règle	Raison d'être de cette règle	Comportements attendus
Réussite éducative 	1. Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu.	<i>Pour :</i> <ul style="list-style-type: none"> être prêt à travailler en même temps que mon groupe; avoir toutes les explications données en classe; Participer au maximum des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> J'arrive à l'heure à mes cours; Lors d'un retard, je me présente au secrétariat.
Vivre ensemble 	2. Je respecte les personnes qui m'entourent par mes gestes et mes paroles, en tout temps et en tout lieu.	<i>Pour :</i> <ul style="list-style-type: none"> développer des contacts humains harmonieux; vivre dans un climat agréable. 	<ul style="list-style-type: none"> Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre; Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique; Je m'adresse aux autres en français.
Sécurité  Allergies alimentaires 	3. J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres. (Voir Annexe 1)	<i>Pour :</i> <ul style="list-style-type: none"> créer un milieu de vie sécuritaire; éviter les accidents et les conflits; apprendre à vivre en société. 	<ul style="list-style-type: none"> Je circule calmement en marchant, en tout temps et en tout lieu; Je joue dans les endroits qui me sont assignés; Au signal, je cesse toute activité et je prends mon rang; Dans l'autobus, je circule calmement et je reste assis à la place qui m'est assignée; J'apporte des aliments qui ne contiennent pas d'arachides et de noix (amandes, noisettes, arachides, pacanes, grenobles, etc.); Je ne partage aucun aliment avec mes pairs.
Santé et bien-être 	4. Je porte une tenue vestimentaire appropriée et adaptée aux activités et aux saisons. (Voir Annexe 2)	<i>Pour :</i> <ul style="list-style-type: none"> être confortable lorsque je joue dehors; prendre soin de moi. <i>Parce que :</i> <ul style="list-style-type: none"> il y a des tenues pour sortir, faire du sport et d'autres pour aller à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> Je porte des vêtements d'hiver (habit de neige) adaptés aux saisons et aux activités; Je porte des vêtements adaptés au cours d'éducation physique; J'attache mes lacets.

	Règle	Raison d'être de cette règle	Comportements attendus
Saines habitudes de vie 	5. J'adopte de saines habitudes de vie.	<i>Pour :</i> <ul style="list-style-type: none"> • prendre soin de ma santé; • me sentir bien. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je privilégie des aliments nutritifs (fruits, légumes, yogourt, fromage, etc.); • Je mange aux endroits appropriés et aux temps prévus; • J'ai une bonne hygiène personnelle.
Environnement 	6. Je respecte le matériel et l'environnement.	<i>Pour :</i> <ul style="list-style-type: none"> • développer des comportements responsables; • apprendre à vivre dans un milieu propre et agréable; • développer la notion de collectivité et du bien partagé; • reconnaître la valeur des choses; • développer le sentiment d'appartenance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je garde en bon état mon matériel et celui qui est mis à ma disposition; • Je garde les lieux et le mobilier propres et en bon état; • Je jette mes déchets et autres dans les contenants appropriés; • Je consomme de façon responsable (papier, eau, savon, etc.).

↳ Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classe, service de garde, service de surveillance des dîneurs, sorties), ainsi que dans l'autobus et lors des activités parascolaires.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Tout membre du personnel a autorité sur tous les élèves en tout temps.

↳ Respecter le code de vie de l'école et apprendre à poser les gestes qui s'y rattachent comportent plusieurs avantages. Cela te permettra entre autres

- ❖ d'entretenir des relations agréables avec les autres;
- ❖ de vivre en harmonie avec ton milieu;
- ❖ de développer ton autonomie;
- ❖ d'apprendre plus et mieux;
- ❖ de vivre dans un environnement propre et agréable;
- ❖ de vivre dans un milieu sain et sécuritaire;
- ❖ de développer tes habiletés sociales;
- ❖ d'apprendre à gérer tes émotions de façon pacifique;
- ❖ d'apprendre à gérer tes conflits;
- ❖ de développer ta compétence à coopérer;
- ❖ d'avoir du plaisir à l'école.



Ainsi, tu contribues à la création d'un milieu de vie sain, respectueux et sécurisant où tout le monde a sa place.

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Mesures de soutien	Conséquences (éducatives et graduées)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien au développement des habiletés sociales; ➤ Pratique guidée; ➤ Récréations guidées; ➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité; ➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; ➤ Rencontres individuelles avec le titulaire; ➤ Communication régulière entre l'école et la maison; ➤ Rencontre avec la TES; ➤ Rencontres individuelles avec la direction de l'école; ➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; ➤ Contrat particulier « école/maison »; ➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif; ➤ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; ➤ Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école); ➤ Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents); ➤ Mise en place d'un plan d'intervention; ➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe; ➤ Service EDA (conseil, phare); ➤ Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.); ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avertissement (verbal ou écrit); ➤ Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant); ➤ Rappel de la règle du code de vie; ➤ Réflexion; ➤ Note à l'agenda; ➤ Geste réparateur (ex. : travail communautaire); ➤ Remboursement ou remplacement du matériel; ➤ Réflexion écrite; ➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication; ➤ Retrait de privilège; ➤ Reprise du temps perdu; ➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites; ➤ Perte d'autonomie, déplacement limité; ➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; ➤ Travail personnel de recherche; ➤ Présentation du travail de recherche; ➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement; ➤ Retenue pendant ou après les heures de cours; ➤ Suspension interne ou externe; ➤ Rencontre élève-intervenant de l'école; ➤ Implication du SPVM; ➤ Révocation d'inscription (ex. : parascolaire) ➤ Etc.

Dans cette école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors du transport scolaire.

<p>En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :</p> <p>INTIMIDATION :</p> <p>« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)</p>	<p>VIOLENCE :</p> <p>« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)</p>
---	--

Une pyramide de conséquences est rattachée à chacune des règles. Le parent doit signer la pyramide le jour même. La durée et l'importance de chaque conséquence pourront être ajustées selon la gravité des gestes posés. Il appartiendra aux adultes de l'école d'analyser les différentes situations.

La direction se réserve le droit d'ajouter des retenues, des suspensions (internes ou externes) en tout temps à chacune des conséquences, selon la gravité du manquement.

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Privilèges

Les élèves n'ayant pas reçu de remarques à une des pyramides durant l'étape auront la chance de participer à une activité récompense.

1. Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu.

Nom de l'intervenant	Mesures d'aide	Signature d'un parent
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		

2. Je respecte les personnes qui m'entourent par mes gestes et mes paroles, en tout temps et en tout lieu.

Nom de l'intervenant	Mesures d'aide	Signature d'un parent
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

3. J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres.

▲

Nom de l'intervenant	Mesures d'aide	Signature d'un parent
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		

4. Je porte une tenue vestimentaire adaptée aux activités et aux saisons.

▲

Nom de l'intervenant	Mesures d'aide	Signature d'un parent
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

5. J'adopte de saines habitudes de vie.

Nom de l'intervenant	Mesures d'aide	Signature d'un parent
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		

6. Je respecte le matériel et l'environnement.

Nom de l'intervenant	Mesures d'aide	Signature d'un parent
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		
Date		

L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

*L'intimidation, c'est
l'affaire de tous !*

PROCOLE

« L'intimidation se différencie du simple conflit par son caractère RÉPÉTITIF, l'INTENTION DE BLESSER OU NON et un RAPPORT DE FORCE INÉGAL entre la victime et l'agresseur. »

Étape 1 : interventions/informations

- Cueillette d'informations
- Rassurer l'élève (écoute active)
- Excuses/engagements de l'élève
- Perte de privilège
- Lettre envoyée aux parents, en cas d'intimidation (1^{er} avis)

Étape 2 : interventions/informations

- Cueillette d'informations
- Rassurer l'élève (écoute active)
- Perte de privilège
- Une ou plusieurs conséquences :
 - * suspension à l'interne
 - * geste de réparation ou lettre d'excuses
 - * réflexion écrite ou recherche sur l'intimidation ou sur la violence
 - * perte de privilège
- Lettre envoyée aux parents, en cas d'intimidation (2^e avis)

Étape 3 : Mesures spéciales : interventions/informations

- La fiche de signalement doit être complétée et remise à la direction
- Perte de privilège
- Une ou plusieurs conséquences :
 - * suspension à l'interne ou à l'externe (durée déterminée par la direction)
 - * lettre de la direction envoyée aux parents
 - * retour et convocation des parents au bureau de la direction
 - * implication des ressources de la communauté (exemple : agent sociocommunautaire) et scolaires (exemple : répit-conseil)

Étape 4 : Mesures extrêmes : interventions/informations

- La fiche de signalement doit être complétée et remise à la direction
- Perte de privilège
- Une ou plusieurs conséquences :
 - * suspension à l'interne ou à l'externe (durée déterminée par la direction)
 - * lettre de la direction envoyée aux parents
 - * retour et convocation des parents au bureau de la direction
 - * garde à vue à mettre en place (durée déterminée par la direction)
 - * geste de réparation ou lettre d'excuses
 - * perte de privilège
- Un rapport est envoyé à la CS (décision prise par la direction)

Droit de réserve : la direction se réserve le droit de passer à une étape ultérieure selon la gravité de l'événement ou l'urgence de la situation.
LA DIRECTION EST RESPONSABLE, EN TOUT TEMPS, DU SUIVI DE LA SITUATION.

ANNEXES

Annexe 1

↪ Liste des objets interdits

- ✓ Tous les appareils électroniques;
- ✓ Les cartes de collection;
- ✓ Tous les jouets et les jeux;
- ✓ Le ballon de la maison;
- ✓ Tout objet dangereux.

Annexe 2

↪ Code vestimentaire

- ✓ Les vêtements ne portent aucun symbole prônant la violence, le sexe, la drogue ou l'alcool;
- ✓ Les pantalons troués, déchirés ou effilochés ne sont pas permis;
- ✓ Le vêtement doit couvrir la poitrine, la ceinture de la jupe ou du pantalon et doit être assez long;
- ✓ Les bretelles doivent être larges d'au moins deux centimètres;
- ✓ Les jupes et les bermudas ne doivent pas être plus haut qu'à la mi-cuisse;
- ✓ Je porte des chaussures ou des sandales sécuritaires (les tongs ne sont pas permises).



ENGAGEMENT

J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour contribuer à rendre l'école un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde.

Signature de l'élève

Date



J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. J'accepte de fournir mon appui pour que le code de vie soit respecté par mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour créer un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous ceux et celles qui fréquentent l'école.

Signature d'un parent/du tuteur

Date